

VILLERS-ALLERAND
MONTCHENOT



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 3 octobre 2022 - 20h30

Le 27 septembre 2022, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 3 octobre à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et deux, le 3 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Gaëlle FLOCH, Stéphane JEANTY, Clément GOELDEL, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés :

Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER
Didier DE AMORIN qui donne pouvoir à Gaëlle FLOCH

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Quorum : 12 votants sur 12 membres du conseil municipal, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

25/2022 : Autorisation au Maire à signer l'acte de vente de la parcelle de la Volière pour un montant de 75 000€.

26/2022 : Fixation du prix de vente du stère (Affouage)

27/2022 : Coupe de Bois dans la forêt communale : État d'assiette 2023

28/2022 : Annulation et remplacement de la délibération N° 19/2022 (Formulation)

Informations diverses : travaux en cours

Adoption de l'Avant-Projet pour la traversée de Montchenot.

Questions diverses.

Mr le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance. Le procès-verbal de la séance du 29 Août 2022, auparavant approuvé par le conseil municipal, est signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Estelle COURTEIX accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

25/2022 : Autorisation au Maire à signer l'acte de vente de la parcelle de la Volière pour un montant de 75 000€.

Le maire explique aux conseillers qu'une délibération l'autorisant à acheter cette parcelle a bien été votée mais qu'elle ne précisait pas le montant de la transaction. Il s'agit donc d'une délibération de régularisation qui devrait permettre à la commune de signer l'acte de vente rapidement.

Le prix de vente a été fixé par la CHU à 75 000 €.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

26/2022 : Fixation du prix de vente du stère (Affouage)

Le maire propose aux conseillers de reconduire le prix du stère de bois d'affouage voté en 2021 soit 5 €. Les revenus de ces ventes sont très faibles mais devraient permettre de maintenir la forêt dans un bon état sanitaire.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

27/2022 : Coupe de Bois dans la forêt communale : État d'assiette 2023

L'agent de l'ONF en charge de la gestion de la forêt communale nous propose pour l'année 2023 de ne vendre que des coupes d'affouage, dans les parcelles 2, 3, 5, 1.2. L'objectif est de sécuriser les abords des sentiers existants et de prélever les arbres dépérissants. La vente de parcelles boisées reprendra en 2024 suivant le plan d'aménagement de la forêt.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

28/2022 : Annulation et remplacement de la délibération N° 19/2022 (Formulation)

Cette délibération a pour but d'annuler la délibération N° 19/2022 décision budgétaire modificative.

À l'intérieur de la section de fonctionnement, il est nécessaire de transférer la somme de 50 000 € de l'article 6188 au 023 et de virer cette somme à la section d'investissement, au compte 021 pour la ventiler comme suit : 30 000 € à l'article 2031, 15 000 € à l'article 2113 et la 5 000 € à l'article 2158.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- **Travaux en cours dans la traversée de Montchenot :**

Le conseil doit se prononcer sur l'avant-projet proposé par le maître d'œuvre C3i.

À ce stade le conseil doit approuver les grandes options du tracé routier : voies de circulation, voies piétonnes...

Le choix des matériaux, des candélabres, des végétaux, du mobilier urbain interviendra par la suite.

Actuellement, et jusqu'au 20 décembre, la Communauté Urbaine du Grand Reims rénove les réseaux humides : remplacement de la conduite d'adduction d'eau défailante, réparation ou chemisage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Le montant de cette tranche de travaux, entièrement à la charge de la direction de l'eau de la CUGR, est de 740 000 € HT, en partie subventionné par l'agence du bassin Seine Normandie.

Les travaux sur les réseaux d'électricité et de téléphone sous la responsabilité du SIEM devraient commencer au 4^{ème} trimestre 2023.

L'avant-projet a fait l'objet de nombreuses réunions de travail avec le maître d'œuvre et après adoption sera soumis aux partenaires de la commune pour être entériné avant signature de conventions.

Les modifications intervenues nécessitent de reprendre les dossiers de demandes de subventions et de déposer des demandes actualisées quand le chiffrage aura été effectué par C3i. (Fonds de concours, convention avec la CUGR par exemple).

Il reste à programmer des réunions d'informations avec les commerçants puis avec les riverains.

L'ensemble des conseillers approuvent l'Avant-Projet et propose encore des aménagements et des améliorations qui seront soumises au maître d'œuvre.

- **Médiathèque :**

Une réunion avec l'ensemble des partenaires (la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Département, l'Architecte des Bâtiments de France, la Communauté Urbaine du Grand Reims, Reims Habitat et leur architecte) est programmée le 24 novembre à 9 heures. Reims Habitat a été saisi pour faire une étude de relogement pour les locataires actuels.

- **Église Sainte Agathe :**

La commune attend la réponse de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour connaître le montant des subventions accordées avant de signer les devis pour complément de diagnostic.

- **Communauté Urbaine du Grand Reims :**

Une délibération sera à prendre lors du prochain conseil pour l'approbation des comptes de gestion 2021.

- **Éclairage public :**

La Communauté Urbaine du Grand Reims préconise l'extinction de l'éclairage public de 22 h à 5 h dans toutes les communes, y compris le vendredi et samedi.

Le conseil en délibérera lors d'une prochaine réunion.

- **Transport et mobilités :**

Le conseil communautaire a acté les propositions de toutes les communes en faveur de l'amélioration du réseau de transports en commun dans la communauté urbaine. La commission des Transports doit se prononcer d'ici six mois pour les inscrire au cahier des charges qui sera soumis aux entreprises soumissionnaires.

- **École Maternelle :**

La rentrée scolaire a été assez perturbée en raison du changement de directrice de l'école maternelle, une semaine après la rentrée de septembre. L'inspecteur en charge du secteur a été saisi.

• **Installation d'une borne à pizzas sur la RD 951 :**

L'installation d'un distributeur de pizzas est en cours le long de la RD 951 dans la traversée de Montchenot sans que le propriétaire n'ait déposé de demande auprès de la Mairie. Il a été averti ce jour.

• **Informations sur les prochaines manifestations :**

- **Cérémonie du 12 novembre :** prévoir l'installation des différentes animations à compter de lundi 7 novembre. Le matériel prêté par la Communauté Urbaine du Grand Reims sera disponible le 9 novembre.
- **Noël :** Les sapins devraient être livrés courant de semaine 47. Jean-Marie Chappellet a sollicité un devis de SCEE pour la mise en place des illuminations sur les candélabres. La mise en place des décorations est prévue le samedi 3 et dimanche 4 décembre. La manifestation de 2021 est reconduite avec mise en lumière du grand sapin Place des Déportés le dimanche 4 décembre à 17h30 avec le concours de l'association La Récré.

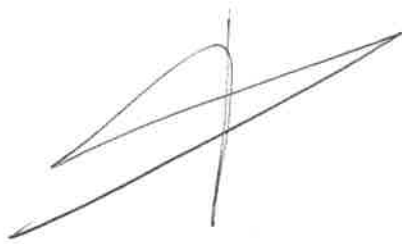
QUESTIONS DIVERSES

Dominique Pateiron prévoit une réunion du C.C.A.S mi octobre afin de statuer son évolution.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 14 novembre à 20 h 30.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 22h55

Le Maire,
Bernard WEILER



La secrétaire de séance
Estelle COURTEIX

